

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 14 septembre 1999, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Le conseil d'administration de Porte des Alpes Habitat-OPC d'HLM de Saint Priest comprend quinze membres et la Communauté urbaine est représentée par cinq élus au sein dudit conseil.

Messieurs Gabriel Caillet, Jacques Paoli, Bruno Polga, Bernard Rivalta et Robert Rivière ont été désignés en tant que représentants de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration de Porte des Alpes Habitat-OPC d'HLM de Saint Priest, par délibération du conseil de Communauté du 25 septembre 1995.

Monsieur Gabriel Caillet vient de démissionner de sa fonction d'administrateur de cet organisme ;

**B - Propose de délibérer comme suit ;**

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 25 septembre 1995 ;

Où l'avis de sa commission finances et programmation ;

Vu les résultats du scrutin ;

**DELIBERE**

**Désigne** monsieur André Sardat comme nouveau représentant de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration de Porte des Alpes Habitat-OPC d'HLM de Saint Priest.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,